

ETUDIANTS

L'Arrêt Maladie

En tant qu'étudiant hospitalier vous dépendez du régime général de la sécurité sociale.

Vous devez donc obligatoirement ouvrir vos droits auprès de la CPAM (place de l'Europe, 33000 Bordeaux).

Lorsque vous êtes malade, votre médecin vous prescrit un arrêt maladie qui est composé de 3 volets :

- les 2 premiers volets ➡ envoi sous 48 heures à la CPAM
- le 3^e volet ➡ envoi au CHU de Bordeaux
 - à melanie.grange@chu-bordeaux.fr
 - ou au 12 rue Dubernat, 33404 TALENCE

L'Accident du Travail ou de Trajet

Vous trouverez le dossier d'accident du travail ou de trajet sur le portail intranet.

Il est à **établir et à déposer sous 48h** hors weekend et jours fériés au site où vous êtes affectés.

- GH Pellegrin ➡ Christel PARTROPFORT : christel.partropfort@chu-bordeaux.fr
Nicole LIVERNET : nicole.livernet@chu-bordeaux.fr
- Saint André ➡ Angélique THEVENIN : angélique.thevenin@chu-bordeaux.fr
- GH Sud ➡ Marie Lyse BOUCHEREAU : marielyse.bouchereau@chu-bordeaux.fr

Si vous êtes affectés en dehors du CHU :

- Veuillez contacter Mélanie GRANGE : melanie.grange@chu-bordeaux.fr